

15135/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 novembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 novembre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2024 au sein de la Section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2024

E 19231

**Bruxelles, le 5 novembre 2024
(OR. en)**

15135/24

FIN 955

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 novembre 2024
Destinataire:	M. Péter Benő BANAI, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	DEC 16/2024
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 16/2024 au sein de la Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 16/2024.

p.j.: DEC 16/2024



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/11/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 02 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

CE

-704 135,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 16 02 02 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

CE

704 135,00

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission à partir du 1^{er} janvier 2021.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 02 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 16/10/2024

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	33 784 873,00
2 Virements	-5 031 839,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	28 753 034,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	28 753 034,00
6 Prélèvement proposé	704 135,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	28 048 899,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,08 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 16/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les dispositions budgétaires relatives au FEM sont fixées au point 9 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

En vertu de ces dispositions, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 02 - Fonds européen d’ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 16/10/2024

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	4 866 839,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	4 866 839,00
4 Crédits déjà utilisés	4 866 839,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	704 135,00
7 Total des crédits jusqu’à la fin de l'exercice (5+6)	704 135,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	10 033 998,71
2 Crédits disponibles à la date du 16/10/2024	10 033 998,71
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision COM(2024) 370, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2024/002 BE/Limburg machinery and paper étaient réunies.

Le montant de 704 135 EUR demandé par les autorités belges contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 632 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus dans les secteurs du papier et des machines dans la province du Limbourg (Belgique), dans le respect des critères d'intervention énoncés à l'article 4, paragraphe 2, point c), du règlement FEM. L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

ANNEX

TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND FOR DISPLACED WORKERS (EGF) IN 2024

COMMISSION PROPOSALS AT 25/10/2024

The table below shows the transfer proposals transmitted to the European Parliament and the Council to date, which relate to the EGF financial year 2024, and the amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved as proposed by the Commission.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amounts in EUR (Commitments from Reserve)
		Initial appropriations	209 466 210,00
		<i>Reduction proposed in DAB1</i>	<i>- 175 681 337,00</i>
		Revised appropriations	33 784 873,00
DEC 01	29/02/2024	EGF/2023/004 DK/Danish Crown	1 882 212,00
DEC 02	29/02/2024	EGF/2023/003 DE/Vallourec	2 984 627,00
DEC 03	29/02/2024	EGF/2024/000 TA 2024	165 000,00
DEC 09	16/09/2024	EGF/2024/001 BE/Match-Smatch	2 661 564,00
DEC 16	05/11/2024	EGF/2024/002 BE/Limburg machinery and paper	704 135,00
		Total of Proposals	8 397 538,00
		Remainder revised appropriations	25 387 335,00

To date, the levels of available internal assigned revenue payment appropriations are as follows:

Line 16 01 01 – Support expenditure for the European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers (EGF)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	0

Line 16 02 02 – European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers (EGF)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	7 303 954,18
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	5 167 159,71